DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

CANTON DE SERRIS

COMMUNE DE CRECY LA CHAPELLE

N° 04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 22 janvier 2024

Date d'affichage: 22 janvier 2024

Nombre de membres en exercice :

27

Nombre de conseillers présents :

17

Nombre de pouvoirs :

08

Nombre d'absents :

10

<u>OBJET</u>: AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier, à 19 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Christine AUTENZIO, Maire.

Présents: Christine AUTENZIO, Fabrice LABORDE, Marie-Noelle TEMOIN-HADEY, Christophe POUX, Dominique DOUTRELANT, Michèle HABY, Lucien GUENEZAN, Stéphanie COTTEREAU, Victor DA COSTA, Jacques DALQUIE, Jean-Pierre EDELINE, Benjamin GAILLARD, Tony MENDES, Carole PASQUIER, Frédérique WURCKLER, Irène DARASOUK, Gaëlle LARONCHE

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Yves TUTRICE pouvoir à Christine AUTENZIO, Vanessa BUZONIE pouvoir à Lucien GUENEZAN, Michael FRAZAO pouvoir à Christophe POUX, Emilie HUYGHE pouvoir à Michèle HABY, Emilie MARCHAL pouvoir à Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY, Agnès VALLEE pouvoir à Dominique DOUTRELANT, Maxime LIEVIN pouvoir à Irène DARASOUK et Sébastien CHIMOT pouvoir à Gaëlle LARONCHE

Absents: Valérie LYON et Vincent ZAKOSKI

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TEMOIN-HADEY

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

Les crédits ouverts correspondent au quart du budget de l'exercice précédent, hors crédits afférents au remboursement de la dette et reports de crédits.

Ceci permet une continuité du service public, dans le cadre du programme d'investissement de la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-1;

CONSIDERANT que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente :

077-217701424-20240131-04-2024-DE Date de télétransmission : 02/02/2024 Date de réception préfecture : 02/02/2024 CONSIDERANT qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ;

CONSIDERANT que s'agissant des investissements, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

ENTENDU l'exposé de Madame Michèle HABY, adjointe en charge des finances ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ :

AUTORISE selon les dispositions de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses citées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Budget 2023	Autorisations 2024
20	Immobilisations incorporelles	35 640 €	8 910 €
21	Immobilisations corporelles	513 691 €	128 423 €
23	Immobilisations en cours	89 860 €	22 465 €
		Total:	159 798 €

PRECISE que les potentielles dépenses d'investissement engagées, dans la limite de 159 798 €, seront reprises lors du vote du budget primitif 2024 ;

Fait et délibéré en séance les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Fait à Crécy la Chapelle, le 31 janvier 2024.

Christine AUTENZIO

Maire.

Avec détail des imputations

Comptes M14	Comptes M57	Fonctions M14	Fonctions M57	Montant
20 - immobilisations incorporelles				8 910 €
2031 Frais d'études	2031 - Frais d'études	020	020	853 €
2031 Frais d'études	2031 - Frais d'études	211	211	2 227 €
2031 Frais d'études	2031 - Frais d'études	212	212	2 227 €
2031 Frais d'études	2031 - Frais d'études	411	411	2 227 €
2031 Frais d'études	2031 - Frais d'études	823	511	1 250 €
2033 Frais d'insertion (marchés publics)	2033 - Frais d'insertion (marchés publics)	822	845	125 €
21 - immobilisations corporelles	T			128 423 €
2111 Terrains nus	2111 - Terrains nus	020		5 000 €
2128 Agencements, aménagements	2128 - Agencements aménagements	823	511	1 080 €
21316 Equipement du cimetière	21316 - Equipement du cimetière	026	025	2 292 €
21318 Autres bâtiments publics	21318 - Autres bâtiments publics	211	211	9 553 €
2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	21351 - Bâtiments publics	020	020	3 084 €
2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	21351 - Bâtiments publics	212	212	9 463 €
2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	21351 - Bâtiments publics	414	325	2 875 €
2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	21351 - Bâtiments publics	421	331	9 500 €
2138 Autres constructions	2138 - Autres constructions	411	411	400 €
2138 Autres constructions	2138 - Autres constructions	421	331	500 €
2151 Réseaux de voirie	2151 - Réseaux de voirie	020	020	18 500 €
2151 Réseaux de voirie	2151 - Réseaux de voirie	822	845	4 130 €
2152 Installations de voiries	2152 - Installations de voirie	822	845	16 023 €
21533 Réseaux câblés	21533 - Réseaux câblés	212	212	1 500 €
21534 Réseaux d'électrification	21534 - Réseaux d'électrification	814	512	12 048 €
21534 Réseaux d'électrification	21534 - Réseaux d'électrification	822	845	2 954 €
21538 Autres réseaux	21538 - Autres réseaux	113	12	3 173 €
21561 Matériel roulant - Incendie et défense civile	21561 - Matériel roulant - Incendie et défense civile	211	211	1 506 €
 	+			

2158 - Autres installations, matériel et outillage technique

21828 - Autres matériels de transport

21831 - Matériel informatique scolaire 21831 - Matériel informatique scolaire

21831 - Matériel informatique scolaire

2188 - Autres immo corporelles

21848 - Autres matériels de bureau et mobilier

21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires

21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires

21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires

21838 - Autre matériel informatique

2185 - Matériel de téléphonie

2158 Autres installations, matériel et outillage technique

2182 Matériel de transport

2184 Mobilier

2184 Mobilier

2184 Mobilier

2184 Mobilier

2184 Mobilier

2183 Matériel de bureau et informatique

2188 Autres immo corporelles

23 - immobilisations en cours	22 465 €

2312	Agencements et aménagements de terrains	2312 - Agencements et aménagements de terrains	823	511	5 786 €
2313	Immobilisations en cours de construction	2313 - Immobilisations en cours de construction	324	312	12 250 €
2313	Immobilisations en cours de construction	2313 - Immobilisations en cours de construction	411	411	4 429 €

Total : 159 798 €

020

211

411

823

020

020

020

020

021

112

211

212

421

020

024

211

212

421

020

112

211

212

414

421

823

020

211

411

511

020

020

020

020

021

11

211

212

331

020

023

211

212

331

020

11

211

212

325

331

511

1 089 €

750 €

134 €

3 096 €

3 750 €

413 €

250 €

68 €

89€

124 €

150 €

1 000 €

500 €

130 €

988 €

2 029 €

3 095 €

1 004 €

664 €

300 €

275€

750€

1 793 €

872€

1 529 €